

Madame, Monsieur,

Dans le but d'assurer la sécurité des ouvrages et des tiers et de maintenir le niveau de qualité de la fourniture électrique attendu par nos clients, Enedis est dans l'obligation d'élaguer les arbres lorsque ceux-ci se développent à proximité des ouvrages de distribution.

L'entreprise **MARQUES F** est chargée de réaliser cette opération pour le compte de l'agence réseau ENEDIS.

En votre absence, cette entreprise s'est présentée sur votre propriété pour vérifier la proximité des végétaux avec les lignes électriques.

Votre présence est nécessaire pour accéder à nos ouvrages et procéder aux travaux d'élagages nécessaires. Nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec le représentant de l'entreprise pour décider d'un commun accord les modalités d'intervention :

Monsieur MARQUES Fernando
Entreprise d'élagage mandatée par ENEDIS.

TEL : 06 07 96 99 76

Pour obtenir de plus amples précisions concernant les règles d'élagage, vous pouvez également contacter :

Monsieur VERFALLIE
ENEDIS Direction Régionale Sillon Rhodanien
Pilote maintenance
288, rue Duguesclin
69003 Lyon
TEL : 04 72 16 49 66

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Commune de VEYRAS

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants, que des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres entrepris dans le cadre du plan d'entretien et de maintenance des lignes électriques 20 000 volts, vont débuter sur le territoire de la commune à compter du 03/09/2018 au 21/12/2018

Ces travaux ont été confiés par Enedis, à l'entreprise **SAS MARQUES FERNANDO Exploitant forestier habilité à réaliser l'élagage à proximité des lignes électriques.**

